

CONVOCATION DU 07 DECEMBRE 2021 POUR LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 DECEMBRE 15 NOVEMBRE 2021

Convocation en date du 07 Décembre 2021, adressée individuellement à chaque conseiller municipal, par écrit et à domicile, pour le lundi 3 Décembre 2021, à vingt heures trente minutes à l'effet de procéder à :

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 16 Novembre 2021.

- 1) Décisions modificatives sur budgets 2021.
- 2) Convention pour la valorisation des certificats d'économies d'énergie issus d'opérations réalisées sur les patrimoines des collectivités.
- 3) Sorties scolaires 2022 – Participation communale Amicale Laïque Prades.
- 4) Affaires sociales.
- 5) Demande accès internet «Club Amitié Pradois »
- 6) Questions diverses.

SEANCE DU 13 DECEMBRE 2021

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 11

Date de convocation : 07 Décembre 2021

L'an deux mille vingt et un et le treize du mois de décembre à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de Prades se sont réunis à la salle de la mairie en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Présents : Messieurs DALVERNY Jérôme, VALETTE Alain, ALLEGRE Guillaume, CONDOR Alain BELABED Hakim, Mesdames TERME Annie, HENNACHE Marie Hélène, NEYRAND COUDENE Evelyne, BENOIT Corine, BOUCHEREAU Morgane, THEROND Marie-Josée formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 11 membres.

Excusés : Marie-Christine DUCLAUX, FERMENT Bernard, SABATIER Gilles, LEJEUNE Arnaud.

Absent :

Procuration :

Secrétaire de séance : Terme Annie

Pour : 11 Contre : 00 Abstention : 00

1) DECISIONS MODIFICATIVES

N° 03 - BUDGET GENERAL 2021

D1641 : Emprunts en euros	+ 400.00 euros
D2315 : Immos en cours	- 400.00 euros
D21534 : Réseau Electrique	- 39 413.24 euros
R21532 : Réseau	+ 39 413.24 euros

Pour : 11 Contre : 00 Abstention : 00

N° 04 - BUDGET SERVICE DES EAUX 2021

D203 : Frais études	+ 700.00 euros
D2315 : Instal., mat	- 700.00 euros

Pour : 11 Contre : 00 Abstention : 00

2) CONVENTION D'ORGANISATION TEMPORAIRE DE LA MAITRISE D'OUVRAGE
(DOSSIER 21/0159 PRADES LOT N09 FIAB RN 102 poste LES TANNINS)

M. le Maire donne lecture de la convention proposée par le SDE en date du 10 novembre 2021 concernant les travaux d'enfouissement des réseaux « FIAB – RN 102 poste LES TANNINS » et fait part du courrier demandant de passer une convention d'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage.

Cette convention a pour objet de définir les modalités administratives, techniques et financières de cette opération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité charge le Maire de :

- signer la convention avec le SDE ainsi que tous les documents nécessaires pour cette opération.

Pour : 11 Contre : 00 Abstention : 00

2-1) SIGNATURE DE LA CONVENTION POUR LA VALORISATION DES CERTIFICATS D'ECONOMIES D'ENERGIE ISSUS D'OPERATIONS REALISEES SUR LES PATRIMOINES DES COLLECTIVITES.

La loi n° 2005-781 du 13 juillet 2005 de programme fixant les orientations de la politique énergétique a posé les fondements du dispositif des Certificats d'Economies d'Energie (CEE). Ce dispositif repose sur une obligation de réalisation d'économies d'énergie imposée aux fournisseurs d'énergie dont les ventes annuelles sont supérieures à un seuil défini par décret en Conseil d'Etat. Cette obligation est fixée par périodes pluriannuelles (généralement trois à quatre ans).

Résolument engagé en faveur de la collecte et de la valorisation financière des Certificats d'Economie d'Energie issus d'actions réalisées par les collectivités ardéchoises, le Syndicat d'énergies a adopté une démarche consistant à promouvoir et à organiser cette valorisation.

En contrepartie de la cession des CEE de la collectivité, le SDE 07 reverse une subvention aux travaux réalisés.

Monsieur le Maire expose que, dans ce cadre, il est nécessaire de déléguer la valorisation des CEE au SDE 07 pour les dossiers que la commune souhaite valoriser avec le SDE 07. La convention n'implique pas une exclusivité de cessions des CEE au SDE 07.

En conséquence, il vous est demandé :

- d'accepter les termes de la convention pour la valorisation des CEE,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention de groupement et à transmettre les éléments nécessaires à chaque demande de subvention au SDE 07.

Pour : 11 Contre : 00 Abstention : 00

3) SORTIES SCOLAIRES 2021/2022 :

Le Maire fait part aux membres du conseil municipal du budget des projets des classes – école de Prades année scolaire 2021/2022.

=>Sortie théâtre : Classe maternelle et classe CP CE1 :

Sortie théâtre jeudi 09 décembre à 9h15 Méchant

budget : théâtre (6 euros X 43 enfants= 258 euros) + car 160 euros + atelier en amont dans chaque classe (60 euros X2 = 120 euros)

TOTAL : 538 euros

=> Salon du Livre de Jeunesse de Jaujac (projet intercommunal de la toute petite enfance crèche au collège) du 13 au 15 mai 2022 avec la participation de nos 4 classes

budget envisagé : interventions : 1 auteur par classe (pendant 1h30) => 4X 273,63 euros = 1094,52 euros mais attention mais la directrice ne l'a su que récemment HT donc il faut prévoir un budget supérieur + Le vendredi 13 matin déplacement sur le salon qui s'ouvre dès l'après-midi à tout public =>2 cars 2X 160 euros = 320 euros TOTAL : 1414,52 euros Attention à revoir un peu à la hausse /TVA (attente du devis)

=>Interventions sur l'élément sol et sur l'élément eau pour les 4 classes bêtes du sol- compost : 3 interventions pour chaque classe de durée variable selon niveau maternelles : 300 euros et pour les 3 autres classes : 375 euros/classe

TOTAL : 300 euros + 1125 euros = 1425 euros Attention auxquels il faudra ajouter les frais de déplacement de l'intervenant qu'il a évalué à 35 euros par déplacement (nous regrouperons nos classes en fonction du temps d'intervention de chacune)

bêtes de l'eau (rivière) 2 interventions par classe :

maternelles : 225 euros et pour les 3 autres classes : 300 euros/classe

TOTAL : 225 euros + 300X3 = 1125 euros Attention auxquels il faudra ajouter les frais de déplacement de l'intervenant qu'il a évalué à 35 euros par déplacement (nous regrouperons nos classes en fonction du temps d'intervention de chacune)

=>Sortie à l'école du vent de St Clément : pour les 4 classes
 2 propositions de budgets selon si le musée aura ou non réouvert en juin ; s'il était ouvert nous privilégierons le devis 1 mais apparemment ouverture peu probable
 devis 1 visite du musée + 1 atelier :
 atelier « mes 1eres expériences avec l'air » pour cycle1
 atelier « vent dans tous ses états » pour les 3 autres classes
 TOTAL 913 euros + 2 cars 1020 euros = 1933 euros
 devis 2 (si musée impossible) : 2 ateliers par classe :
 maternelle : atelier « mes 1eres expériences avec l'air » et atelier découverte fabrication cerf-volant » 3 autres classes : atelier « vent dans tous ses états » et atelier « découverte fabrication boomerang »
 TOTAL 1494 euros + 2 cars 1020 euros = 2514 euros
 Précisions /Compte rendu du CE : le montant du car (927,28 euros) était HT pour St Clément
 TOTAL max (avec st Clément devis 2) 7016,52 euros auxquels il faudra ajouter TVA pour salon livre et frais déplacement pour interventions=>dépassement du budget
 Si intervenant qu'autour de l'eau et sortie St Clément (devis 2) : 5591,52 euros auxquels il faudra ajouter TVA pour salon livre et frais déplacement pour interventions
 S i pas de sortie à St Clément : 4502,52 euros

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, il a été décidé de prendre charge une partie des dépenses concernant les sorties pour un budget maximum de 3000 euros, le reste soit 5000 euros, somme sera prise en charge par l'Amicale Laïque de Prades.

Le conseil municipal charge le Maire :

- De mandater à l'Amicale Laïque une somme maximum de 3000 euros,
- De prévoir les crédits nécessaires au budget primitif 2022
- De signer tous les documents nécessaires à ces deux dossiers.

Pour : 11 Contre : 00 Abstention : 00

AFFAIRES SOCIALES

Le Maire pour information donne lecture de deux mails de Madame Abrines, Assistante sociale à Vals les Bains, demandant des aides financières à la commune pour deux familles.

DEMANDE ACCES INTERNET « CLUB AMITIE PRADOIS »

Le Maire donne lecture du courrier du 7 octobre 2021 du Président du « Club Amitié Pradois » sollicitant la mise en place d'une ligne internet dans la salle du club, à côté de la cantine.

Diverses possibilités sont proposées : partage connexion, aller dans locaux de la mairie.

Le Maire et les adjoints prendront contact avec le Président afin de trouver une solution.

QUESTIONS DIVERSES :

- Le logement au-dessus de l'école est loué à partir du 1^{er} janvier 2022.
- Le repas du 7 décembre 2021 a été annulé pour raison risque sanitaire.
- Le spectacle de Noël pour les enfants de l'école est reporté, un goûter leur sera distribué individuellement.
- Compte rendu de la mise en place du radar pédagogique « test » sur la RD19, entrée agglomération dans le sens Jaujac/Prades à Champgontier pour une durée de 20 jours en « espion » et 20 jours en « affichage ».
- Les agents de la commune ont dû intervenir pour deux fuites d'eau assez importantes sur le réseau d'eau sur la route du Vernet, un des derniers réseaux restants à réhabiliter.